Nations Unies A/CONF.216/3

RIO+20
Conférence des Nations Unies
sur le développement durable

Distr. générale
18 mai 2012
Français
Original : anglais

Rio de Janeiro, Brésil
20-22 juin 2012

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*
Organisation des travaux, notamment constitution des organes subsidiaires, et autres questions d'organisation

Questions d'organisation et de procédure

Note du Secrétariat

1. Les propositions énoncées dans la présente note ont été établies à partir de la résolution 66/197 de l'Assemblée générale, intitulée « Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable ».

I. Élection des membres du Bureau

2. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable élira un président et d'autres membres du Bureau conformément à son règlement intérieur.

II. Adoption du règlement intérieur

3. Conformément au projet d'organisation des travaux (voir résolution 66/197 de l'Assemblée générale, annexe II), la Conférence adoptera son règlement intérieur à la séance plénière d'ouverture qui se tiendra le mercredi 20 juin au matin.

III. Adoption de l'ordre du jour

4. La Conférence sera saisie de l'ordre du jour provisoire (A/CONF.216/1) adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/197.

* A/CONF.216.1.

12-34629 (F) 240512 250512

Merci de recycler

IV. Organisation des travaux

A. Dates et lieu de la Conférence

5. La Conférence se tiendra au centre de conférences Riocentro, à Rio de Janeiro (Brésil), du 20 au 22 juin 2012.

B. Répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

6. Conformément au projet d'organisation des travaux (voir résolution 66/197 de l'Assemblée générale, annexe II), il est proposé que la Conférence se déroule en six séances plénières de haut niveau et quatre tables rondes de haut niveau. Il est proposé que les points 1 à 9 et 11 et 12 de l'ordre du jour provisoire soient examinés en séance plénière, et que le point 10 (Résultats de la Conférence) soit renvoyé à la grande commission, constituée conformément au règlement intérieur de la Conférence.

C. Séances plénières

7. Il est proposé que la Conférence se déroule en six séances plénières de haut niveau, comme suit :

Mercredi 20 juin 2012 : de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures;

Jeudi 21 juin 2012 : de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures;

Vendredi 22 juin 2012 : de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures.

Il pourra être nécessaire de tenir des séances le soir. Toutes les séances plénières se tiendront au Riocentro.

8. La liste des orateurs des séances plénières sera établie par tirage au sort, conformément au protocole habituel selon lequel les chefs d'État ou de gouvernement parlent les premiers, suivis des autres chefs de délégation. En application de la résolution 66/197 de l'Assemblée générale, le Saint-Siège, en sa qualité d'État observateur, la Palestine, en sa qualité d'observateur, et l'Union européenne, en sa qualité d'observateur, seront inscrits sur la liste des orateurs. Il est proposé de limiter la durée de chaque déclaration orale à cinq minutes. La liste des orateurs sera communiquée dans le Journal de la Conférence.

9. La séance plénière d'ouverture, qui se tiendra le mercredi 20 juin au matin, portera sur les questions de procédure et d'organisation, y compris l'adoption du règlement intérieur et de l'ordre du jour de la Conférence, l'élection de son président et des membres du Bureau, la constitution d'une grande commission, la nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs et les mécanismes d'établissement du rapport de la Conférence, ainsi que sur les questions diverses. Le Président du Conseil économique et social et les neuf grands groupes feront des déclarations à la séance plénière.

10. À la cérémonie d'ouverture de la Conférence qui aura lieu le mercredi 20 juin après-midi, le Président de la Conférence, le Président de l'Assemblée générale, le

Secrétaire général de l'ONU et le Secrétaire général de la Conférence feront des déclarations.

11. Il est proposé que la séance plénière de clôture, qui se tiendra le vendredi 22 juin après-midi, se termine par la présentation des résumés des rapporteurs des tables rondes de haut niveau et l'adoption du document final et du rapport de la Conférence.

D. Tables rondes de haut niveau

12. Il est proposé que la Conférence tienne quatre tables rondes de haut niveau en parallèle des séances plénières, comme suit :

Mercredi 20 juin 2012 : de 16 h 30 à 19 h 30;

Jeudi 21 juin 2012 : de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures;

Vendredi 22 juin 2012 : de 10 heures à 13 heures.

13. Il est proposé que les tables rondes aient pour thème commun les perspectives de mise en œuvre des résultats attendus de la Conférence.

14. Chaque table ronde de haut niveau aura deux coprésidents et un rapporteur désignés par le Président de la Conférence parmi les chefs d'État ou de gouvernement et les ministres qui assisteront à la Conférence, conformément au principe de la répartition géographique équitable et compte tenu de l'appel à candidatures qui aura été adressé aux présidents des groupes régionaux.

15. Les conclusions de chaque table ronde devront être consignées dans un résumé, établi par les rapporteurs, qui sera présenté à la séance plénière de clôture de la Conférence et repris dans le rapport final.

16. Les quatre tables rondes, qui seront interactives et regrouperont les diverses parties concernées, disposeront chacune de 70 places : jusqu'à 50 places pour les délégations et au moins 20 pour les autres participants (représentants des observateurs, des organismes des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales accréditées, et des grands groupes). Les États Membres et les autres participants sont invités à se faire représenter aux tables rondes au plus haut rang possible. Les participants seront invités par le Secrétariat à s'inscrire à l'avance pour participer à l'une des tables rondes, compte tenu du nombre maximum de participants énoncé ci-dessus.

17. Les États, observateurs, organismes des Nations Unies ou d'autres organisations intergouvernementales accréditées ou représentants d'un grand groupe ne peuvent participer qu'à une table ronde. Chaque participant peut être accompagné par un conseiller.

18. La liste des participants à chaque table ronde sera communiquée avant la séance.

19. Les débats des tables rondes seront télévisés dans une salle annexe ouverte aux représentants de la presse et autres participants accrédités.

E. Constitution d'une grande commission

20. Une grande commission, constituée conformément au règlement intérieur de la Conférence, se réunira, s'il y a lieu, parallèlement aux séances plénières hormis les séances d'ouverture et de clôture. La grande commission serait chargée de l'examen final de toutes les questions en suspens.

F. Calendrier des travaux de la Conférence

21. Un projet de calendrier des travaux de la Conférence figure à l'annexe du présent document. Des renseignements à jour seront affichés sur le site Web de la Conférence (www.uncsd2012.org/rio20/) et figureront dans le Journal de la Conférence.

G. Organisation des réunions

22. Les ressources allouées pour la Conférence permettent d'organiser au maximum trois réunions simultanées le matin et trois l'après-midi (réunions en commission, tables rondes, groupes de travail et consultations), qui bénéficieront de services d'interprétation. Des services d'interprétation ne pourront être fournis aux réunions des groupes régionaux ou des groupes de travail que lorsque celles-ci se tiendront en lieu et place d'une séance officielle, ou en fonction de la disponibilité de ces services.

V. Pouvoirs des représentants à la Conférence : nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

23. Une commission de vérification des pouvoirs sera nommée conformément au règlement intérieur de la Conférence.

VI. Participants

24. La participation des États Membres, des observateurs, des institutions et des grands groupes sera régie par le règlement intérieur de la Conférence.

VII. Secrétariat

25. Le Secrétaire général de la Conférence est la personne du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies chargée de fournir un appui à l'organisation de la Conférence, en coopération avec les autorités du pays hôte. En mai 2010, le Secrétaire général de l'Organisation a nommé le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales Secrétaire général de la Conférence.

VIII. Documentation/PaperSmart

26. Conformément à la pratique établie à l'occasion de précédentes conférences des Nations Unies, la documentation de la Conférence comprend les documents publiés avant, pendant et après la Conférence.

27. Conformément à la pratique établie à l'occasion de précédentes conférences des Nations Unies, il est recommandé que le rapport de la Conférence rassemble les décisions qui y auront été prises et comprenne un compte rendu des débats et des travaux de la Conférence et un récapitulatif des mesures prises en séance plénière.

28. Le résumé des séances plénières et des tables rondes de haut niveau devrait figurer également dans le rapport de la Conférence.

29. La Conférence bénéficiera de services d'écopublication dématérialisée via le portail de la Plate-forme PaperSmart (http://papersmart.un.org). La documentation de la Conférence sera publiée au format numérique en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe sur le lieu de la Conférence.

IX. Organisation des réunions parallèles et d'autres manifestations

30. Les réunions parallèles et autres manifestations, notamment un forum des partenariats et des centres de formation, se tiendront aux mêmes horaires que les séances plénières et les tables rondes, si elles ont lieu dans le bâtiment principal. Le forum des partenariats et les centres de formation feront officiellement partie de la Conférence. Des services d'interprétation seront fournis pour ces réunions dans la limite des ressources disponibles.

31. Des manifestations spéciales (réunions d'information, séminaires, ateliers et réunions-débats) seront organisées à l'intention des participants à la Conférence par les États Membres, les organismes des Nations Unies, les institutions et autres parties prenantes accréditées. Les directives régissant l'organisation des manifestations spéciales et le calendrier de ces manifestations seront publiés sur le site Web de la Conférence.

X. Couverture médiatique

32. Le Département de l'information du Secrétariat établira des dossiers d'information à l'intention des journalistes qui couvriront la Conférence. En outre, des communiqués de presse sur les résultats des séances plénières, des tables rondes et autres manifestations seront publiés régulièrement. Toute la documentation sera affichée sur le site Web de la Conférence.

33. Les séances plénières et les tables rondes, ainsi que les conférences de presse, seront retransmises en direct au centre de presse. Un programme de réunions d'informations spéciales à l'intention des médias et de conférences de presse sera annoncé.

Annexe

Projet de calendrier des travaux de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (20-22 juin 2012)

Date/heure	*Point de l'ordre du jour/programme*	
Mercredi 20 juin		
Séance plénière d'ouverture		
10 heures-13 heures	1	Ouverture de la Conférence
	2	Élection du Président
	3	Adoption du règlement intérieur
	4	Adoption de l'ordre du jour
	5	Élection des autres membres du Bureau
	6	Organisation des travaux, notamment constitution des organes subsidiaires, et autres questions d'organisation
	7	Pouvoirs des représentants à la Conférence
	a)	Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs
	b)	Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
	1	Déclarations liminaires
		Déclarations du Président du Conseil économique et social et des neuf grands groupes
	8	Débat général
		Déclarations des chefs d'État ou de gouvernement, des ministres et des chefs de délégation
Séance plénière		
15 heures-18 heures	1	Cérémonie d'ouverture de la Conférence
		Déclarations du Président de la Conférence, du Président de l'Assemblée générale, du Secrétaire général de l'ONU et du Secrétaire général de la Conférence
	8	Débat général
		Déclarations des chefs d'État ou de gouvernement, des ministres et des chefs de délégation

Date/heure	*Point de l'ordre du jour/programme*	
Table ronde		
16 h 30-19 h 30		Table ronde 1 : les perspectives de mise en œuvre des résultats attendus de la Conférence
Jeudi 21 juin		
Séance plénière		
10 heures-13 heures	8	Débat général
		Déclarations des chefs d'État ou de gouvernement, des ministres et des chefs de délégation
Table ronde		
10 heures-13 heures		Table ronde 2 : les perspectives de mise en œuvre des résultats attendus de la Conférence
Séance plénière		
15 heures-18 heures	8	Débat général
		Déclarations des chefs d'État ou de gouvernement, des ministres et des chefs de délégation
Table ronde		
15 heures-18 heures		Table ronde 3 : les perspectives de mise en œuvre des résultats attendus de la Conférence
Vendredi 22 juin		
Séance plénière		
10 heures-13 heures	8	Débat général
		Déclarations des chefs d'État ou de gouvernement, des ministres et des chefs de délégation
Table ronde		
10 heures-13 heures		Table ronde 4 : les perspectives de mise en œuvre des résultats attendus de la Conférence
Séance plénière de clôture		
15 heures-18 heures	8	Débat général
		Déclarations des chefs d'État ou de gouvernement, des ministres et des chefs de délégation
	9	Rapports des tables rondes
	10	Résultats de la Conférence
	11	Adoption du rapport de la Conférence
	12	Clôture de la Conférence